

Bégard, le - 8 JUIL. 2025

**ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT RUE ANATOLE LE BRAZ
DU 21 AU 26 JUILLET 2025 DE 08h00 à 18h00**

SG/RM 72 - 04/25

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue Anatole Le Braz, afin de permettre des travaux de couverture au droit du n° 50.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'intervention devra être signalée en amont par des panneaux "travaux" et chaussée rétrécie, correctement positionnés, conformément à la réglementation en vigueur, pendant la durée des opérations du 21 au 26 juillet 2025, de 08h00 à 18h00, en fonction des besoins du demandeur.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera renvoyée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : L'entreprise Ar Couv de Plérin, qui réalise ces travaux pour le compte du demandeur, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- AR COUV.

Le Maire

Vincent CLECH

